



PRÉFET DU CALVADOS

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES
TERRITOIRES ET DE LA MER DU CALVADOS

Service eau et biodiversité

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

**Ouverture d'une enquête publique
sur la demande d'autorisation environnementale valant
autorisation au titre de l'article L.214-3 du code de l'environnement relative à l'extension de
la zone d'activité « la Fossette » sur la commune de DOUVRES-LA-DELIVRANDE**

Le préfet du Calvados informe le public qu'en exécution de l'arrêté préfectoral du 09/03/2018 il est procédé du :

mercredi 4 avril 2018 à 10h15 au jeudi 3 mai 2018 inclus jusqu'à 12h15

à une enquête publique sur la demande d'autorisation environnementale valant autorisation au titre de l'article L.214-3 du code de l'environnement. Cette enquête porte sur l'extension de la zone d'activité « la Fossette » sur la commune de DOUVRES-LA-DELIVRANDE.

A cet effet, les pièces relatives à cette information seront déposées au plus tard mardi 20 mars 2018 à la mairie de DOUVRES-LA-DELIVRANDE.

Le dossier de demande d'autorisation environnementale ainsi que le registre d'enquête publique à feuillets non mobiles, paraphés par le commissaire enquêteur, pourront être consultés du **04/04/2018 au 03/05/2018** inclus :

– sur support papier à la **mairie de DOUVRES-LA-DELIVRANDE** à l'adresse et horaires suivants :

Commune	Jours et Heures d'ouverture de la mairie
DOUVRES-LA-DELIVRANDE <u>siège de l'enquête</u> Mairie 8, route de Caen 14440 DOUVRES-LA-DELIVRANDE	Lundi, mercredi et vendredi de : 9h00 à 12h15 et de 13h30 à 17h30 mardi de 9h00 à 12h15 et de 13h30 à 18h30 jeudi de 9h00 à 12h15 – fermé l'après-midi samedi de 9h00 à 12h00

- par voie dématérialisée à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/670>. Dans cette perspective, un poste informatique sera mis à disposition du public à la mairie de DOUVRES-LA-DELIVRANDE, siège de l'enquête.

Ce dossier comprend notamment une étude d'impact et l'avis de l'autorité environnementale portant sur ce projet.

La personne responsable du projet assumera les frais afférents aux différentes mesures de publicité de l'enquête publique.

Pendant toute la durée de l'enquête, toute personne intéressée pourra prendre connaissance du dossier et formuler ses observations, propositions ou contre-propositions écrites :

- dans le registre d'enquête établi sur feuillets non mobiles cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, disponible à la mairie de DOUVRES-LA-DELIVRANDE, à l'adresse et horaires précisés ci-dessus ;

- dans le registre dématérialisé en cliquant sur le lien suivant : <https://www.registre-dematerialise.fr/670> ;

– par courrier adressé au commissaire enquêteur à la mairie de DOUVRES-LA-DELIVRANDE, siège de l'enquête et parvenir au plus tard jeudi 3 mai 2018 jusqu'à 12h15.

.../...

Monsieur Alain MANSILLON est désigné en qualité de commissaire enquêteur par le président du Tribunal Administratif de Caen.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations écrites ou orales, à la mairie de DOUVRES-LA-DELIVRANDE, aux jours et heures suivants :

Commune	Jours de permanence	Horaires de permanence
Mairie de DOUVRES-LA-DELIVRANDE	mercredi 04/04/2018	10h15 à 12h15
	samedi 21/04/2018	10h00 à 12h00
	Jeudi 03/05/2018	10h15 à 12h15

Après clôture de l'enquête publique, toute personne physique ou morale intéressée pourra, pendant un an, prendre connaissance du rapport, des conclusions et avis motivés du commissaire enquêteur à la préfecture du Calvados, sur le site internet des services de l'État, sur le registre dématérialisé et à la mairie de la commune de DOUVRES-LA-DELIVRANDE.

La décision pouvant être adoptée, au terme de l'enquête par le Préfet, autorité compétente pour statuer, est soit une autorisation, soit un refus d'autorisation.

A CAEN, le 09/03/2018

Pour le Préfet et par délégation,
Le directeur adjoint,

Guillaume BARRON